

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 23 NOVEMBRE 2021

DEL-2021-210

L'An deux mille vingt et un, le vingt-trois novembre, à 14 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 16/11/2021, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mme PARIS.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, CHASSAGNE, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mme TARAGON.

M. RATSIMBA.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. DAVIET, GILLET, MATHIAN, OBERLI, SADDIER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CARRERA, DARDE, GIZARD, KHAY, PERINEL, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, GAL, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 25

Présents : 15

Représentés par mandat : 2

Objet : COMMUNES D'AMBILLY ET DE VILLE-LA-GRAND - SYAN'CHALEUR - CONCEPTION, REALISATION ET MAINTENANCE D'UNE CHAUFFERIE BOIS ET DE SON RESEAU DE CHALEUR - MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE - AVENANT N°1.

Exposé du Président,

Par délibération du Comité syndical du 29 juin 2017, le SYANE s'est doté de la compétence optionnelle mentionnée à l'article L.2224-38 du CGCT, en matière de création et d'exploitation de réseaux publics de chaleur et de froid.

Par délibérations concordantes du SYANE et des communes d'AMBILLY et de VILLE-LA-GRAND, le SYANE est compétent depuis l'automne 2019, en lieu et place des communes, pour la création et l'exploitation d'un réseau public de chaleur pour l'ensemble du périmètre de la ZAC Etoile sur ces deux communes, ainsi que sur un périmètre limitrophe à la ZAC.

La mise en œuvre et la gestion du réseau de chaleur sont opérées par Syan'Chaleur, régie du SYANE.

Par délibération en date du 5 juin 2020, le Bureau syndical a donné son accord à la conclusion d'un marché global de performance pour la réalisation et l'exploitation de ce réseau de chaleur avec le groupement d'entreprises DALKIA/CUYNAT CONSTRUCTION / SOHO ATLAS.

Les travaux de réalisation du réseau de chaleur ont débuté en mars 2021.

L'achat de la parcelle pour la réalisation de la chaufferie a été réalisé en août 2021 à l'euro symbolique auprès de l'aménageur de la ZAC Etoile, Bouygues Immobilier - Urbanera.

Les travaux de réalisation de la chaufferie ont débuté en septembre 2021, avec une date de mise en service prévisionnelle au printemps 2022.

Dans le cadre de la cession de la parcelle pour la réalisation de la chaufferie, des précisions techniques et architecturales concernant la réalisation de la chaufferie ont été apportées par l'aménageur Bouygues Immobilier - Urbanera.

Certaines de ces prescriptions n'étaient pas parfaitement connues au moment de l'attribution du marché au groupement d'entreprises représenté par DALKIA.

Les contraintes suivantes ont notamment été précisées :

- Mise en place d'une toiture végétalisée sur la partie basse de la toiture terrasse de la chaufferie,
- Cession du terrain à une côte altimétrique nécessitant un remblaiement de 76 cm vis-à-vis du niveau définitif de voirie.

D'un commun accord entre les parties, il y a lieu d'établir un avenant n°1 au marché, afin d'intégrer les travaux engendrés par ces prescriptions dans le cadre du marché.

Les montants des travaux supplémentaires sont de 10.800 € H.T. pour la toiture végétalisée, et 19.334,87 € H.T. pour le remblaiement supplémentaire de la parcelle.

Le montant total de l'avenant est ainsi de 30.134,87 € H.T., en date de valeur du marché initial.

Cet avenant a un impact financier sur le montant des travaux de conception-réalisation (partie A) du marché de 0,7 %.

Ces éléments ont été validés par le Conseil d'Exploitation de la régie Syan'Chaleur dans sa séance du 21 septembre 2021.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant n°1 au marché global de performance,
2. à autoriser le Président à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,


Joël BAUD-GRASSET.


Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE